



# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SÉANCE DU 4 DECEMBRE 2019 à 20h00**

**Présents : 21 - Pouvoirs : 3 – Absents : 3**

### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 NOVEMBRE 2019**

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **II – REVISION DU FONDS DE CONCOURS 2019 A LA CCEL**

Compte tenu du fait que l'enveloppe financière de la CCEL affectée aux travaux du programme 2020 a été engagée sur l'exercice 2019, il convient d'inscrire également le fonds de concours 2020 sur l'exercice budgétaire 2019 pour un montant de 400 000 Euros.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **III – DECISIONS MODIFICATIVES 2019**

Il s'agit de présenter les mouvements de crédits à inscrire aux budgets 2019 Principal et Eau Potable.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **IV – RECENSEMENT DE LA POPULATION – DETERMINATION DE LA REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS**

Après concertation avec l'INSEE, les tarifs suivants sont proposés :

- Par logement (y compris bulletins individuels) : 5 Euros majoré de 50% en cas de remplissage par internet
- Par demi-journée de formation : 30 Euros
- Forfait pour repérage et tournée : 90 Euros

Pour information, l'Etat versera une dotation forfaitaire fixée à 8 235 Euros. La collecte débutera le 16 Janvier et se terminera au plus tard le 15 Février 2020.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **V – CONVENTION AVEC LE CDG 69 POUR RENOUVELLEMENT DU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE POUR LES AGENTS COMMUNAUX**

Une nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive est proposée pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2020.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

### **VI- ECOLE DE MUSIQUE VINCENT D'INDY – PROLONGATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS POUR 2020**

Compte-tenu de la proximité du renouvellement des conseils municipaux, il a été convenu avec l'association de prolonger, pour une durée d'un an, jusqu'au 31 Décembre 2020 , la convention d'objectifs initialement valable jusqu'au 31/12/2019.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **VII – AVIS SUR LA CONVENTION AVEC LA METROPOLE DE LYON POUR LE TRANSPORT ET LE**

### **TRAITEMENT DES EAUX USEES**

Suite à la dénonciation par la Métropole de Lyon, avec date d'effet au 31 décembre 2018 de la convention liant la commune de Saint Pierre de Chandieu à la Métropole de Lyon pour le transfert et le traitement de ses eaux usées, des négociations ont été entreprises avec la Métropole et le SMAAVO (syndicat mixte d'assainissement de la vallée de l'Ozon) dont la Commune est membre.

La Métropole de Lyon a transmis à la Commune de Saint Pierre de Chandieu une nouvelle convention tripartite relative aux conditions techniques et financières pour le transport et le traitement de ses eaux usées. Mr le Maire est autorisé à la signer.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **VIII – AGRICULTURE – ATTRIBUTION DE BAUX AGRICOLES**

Après examen des possibilités de reprise par les exploitants agricoles locaux, Monsieur GIROUD propose à l'assemblée de proposer un nouveau bail rural à Monsieur Albéric MAGNARD - EARL la Verrière à CHAPONNAY 69, à compter du 11 Novembre 2019 au prix de 113.84 € l'hectare (valeur Novembre 2018), pour une surface totale de 3 295 M<sup>2</sup> pour 2 parcelles précédemment exploitées par le GAEC THOMAS MONTAGNE.

## **IX- INFORMATIONS DU MAIRE**

- Marché de Noël le 7 Décembre de 9h00 à 19h30 au Centre village
- Film/reportage le 10 Décembre à 20h au Centre des Arts Camille Floret
- Téléthon le 14 Décembre à 19 h l'Espace Deslyres
- Bal de fin d'année le 31 Décembre à 22h à l'Espace Deslyres
- Vœux du Maire aux habitants le 10 Janvier à 19h à l'espace Deslyres
- Vœux du Maire aux aînés le 16 Janvier à 14h à l'espace Deslyres

La séance est levée à 20h27.